

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville le 13 septembre 2021 à 20 h. Cliquez du texte

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 13 septembre 2021.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller  
Monsieur Luc Cauchon, conseiller  
Madame Nadine Tremblay, conseillère  
Madame Josée Asselin, conseillère  
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon.

Sont également présents : madame France D'Amour, directrice générale ainsi que monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO 12222-09-21**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 août 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 23 août 2021**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
  - 4.1 Achat d'une chaudière 56 kilowatts aux granules et ses accessoires
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Octroi d'aides financières
  - 5.2 Vente d'une partie de terrain à Centre de service scolaire de Charlevoix pour l'école Laure-Gaudreault
  - 5.3 Vente d'une partie de terrain à monsieur Luc Desbiens
  - 5.4 Signature du renouvellement de l'entente du directeur des travaux publics
  - 5.5 Signature du renouvellement de l'entente du directeur du service des loisirs
  - 5.6 Rallye de Charlevoix – Édition 2021
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Inspection et caractérisation d'un lot de 200 installations septiques en milieu isolés réparties sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est
  - 7.2 Demande de dérogation mineure – 19 rue du Parc-Daniel
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
  - 9.1 Club de hockey sénior les Éclairs de Charlevoix
  - 9.2 Contrat de location du restaurant de l'aréna
  - 9.3 Programme d'activités Karibou

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

---

- 9.4 Abolition des frais de retard à la bibliothèque La chute de mots pour les 14 ans et moins

### **10. Avis de motion et règlements**

#### **11. Comptes**

- 11.1 Ratification des déboursés et salaires d'août 2021  
11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 août 2021

### **12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **13. Levée de l'assemblée**

### **3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION NO 12223-09-21**

---

**IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil adoptent les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 9 août 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 23 août 2021, et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment certifiée des procès-verbaux leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

### **4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

#### **4.1 ACHAT D'UNE CHAUDIÈRE 56 KILOWATTS AUX GRANULES ET SES ACCESSOIRES RÉSOLUTION NO 12224-09-21**

---

CONSIDÉRANT le projet de conversion du système de chauffage aux granules de bois à l'hôtel de ville de Clermont;

CONSIDÉRANT l'offre de Réso Masse inc. pour une chaudière 56 kilowatts aux granules et ses accessoires en date du 4 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 23 025 12722;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de procéder à l'achat d'une chaudière 56 kilowatts aux granules et ses accessoires à Réso Masse inc. au montant de 41 536,74 \$ taxes incluses;

QUE la présente résolution soit adressée à Réso Masse inc.

### **5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION 12225-09-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- |  |          |
|--|----------|
| • Rallye Charlevoix – Édition 2021           | 1 500 \$ |
| • Groupe action jeunesse de Charlevoix       | 250 \$   |
| • Challenge Casino de Charlevoix             | 5 000 \$ |
| • Saumon Rivière Malbaie                     | 4 310 \$ |
| • Fondation prévention du suicide Charlevoix | 100 \$   |

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

---

### **5.2 VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN À CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE CHARLEVOIX POUR L'ÉCOLE LAURE-GAUDREULT RÉSOLUTION NO 12226-09-21**

---

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de la bibliothèque dans le bâtiment de l'église de Clermont prévu au budget 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le projet offre une opportunité au Centre de services scolaire d'acquérir une partie du terrain de l'église, soit une parcelle du lot 4 790 150 d'une superficie approximative de 1 350 mètres carrés, pour pouvoir agrandir la cour de l'école Laure-Gaudreault afin de réaliser une transformation vers l'école 3.0;

CONSIDÉRANT les multiples partenariats entre la Ville de Clermont et le Centre de services scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont souhaite contribuer à l'aménagement de la cour de l'école;

CONSIDÉRANT QUE deux servitudes de passage devront être octroyées par le Centre de services scolaire en faveur de la Ville sur la parcelle de terrain afin de faciliter la bonne marche des activités de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de cette parcelle de terrain est établie à 50 000 \$ par un évaluateur agréé en juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 272 et 288 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le Centre de services scolaire doit obtenir une autorisation ministérielle pour procéder à l'acquisition d'un terrain, consentir à des servitudes de passage et obtenir un prêt à un emprunt monétaire;

#### **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- D'autoriser la vente d'une parcelle du lot 4 790 150 d'une superficie approximative de 1 350 mètres carrés au Centre de services scolaire de Charlevoix au montant de 50 000 \$, et ce, sous réserve de l'autorisation ministérielle en vertu des articles 272 et 288 de la LIP;
- Que la Ville exige deux servitudes de passage sur la parcelle de terrain afin de faciliter la bonne marche des activités de la ville;
- Que le Centre de services scolaire de Charlevoix assume les honoraires professionnels de notariat et d'arpentage découlant de ces acquisitions;
- Que la Ville s'engage à maintenir l'entente avec l'école Laure-Gaudreault pour l'utilisation d'espaces de stationnement pour son personnel et ses visiteurs sur le terrain de la ville de Clermont;
- Que la Ville s'engage à maintenir par entente la fréquentation de la bibliothèque municipale par les élèves et le personnel de l'école;
- D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer tout document afférent à cette transaction;

QUE la présente résolution soit adressée au Centre de services scolaire de Charlevoix.

### **5.3 VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN À MONSIEUR LUC DESBIENS RÉSOLUTION 12227-09-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont vend à monsieur Luc Desbiens, demeurant au 39, chemin des Lacs à Clermont, une partie du terrain situé sur le lot 6 465 245 au cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, pour une superficie de

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

---

288,3 mètres carrés, la partie du lot étant identifiée aux documents cadastraux préparés par Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 3861 en date du 17 août 2021, pour un coût total de 6 463,72 \$ taxes incluses et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 10 septembre 2021 ;

QUE monsieur le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Luc Desbiens ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire.

### **5.4 SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS RÉSOLUTION 12228-09-21**

---

CONSIDÉRANT QUE le contrat du directeur des travaux publics vient à échéance le 31 décembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉ-  
SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le maire ou le maire suppléant soit autorisé à procéder à la signature du renouvellement de l'entente de travail de monsieur Daniel Desmar-teaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint, pour les années 2022 à 2026 inclusivement.

### **5.5 SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS RÉSOLUTION 12229-09-21**

---

CONSIDÉRANT QUE le contrat du directeur du service des loisirs vient à échéance le 31 décembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉ-  
SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le maire ou le maire suppléant soit autorisé à procéder à la signature du renouvellement de l'entente de travail de monsieur Nicolas Savard, di-recteur du service des loisirs, pour les années 2022 à 2026 inclusivement.

### **5.6 RALLYE DE CHARLEVOIX – ÉDITION 2021 RÉSOLUTION 12230-09-21**

---

ATTENDU QUE l'organisation du Rallye de Charlevoix tiendra une nouvelle édition de l'événement annuel les 22 et 23 octobre 2021 ;

ATTENDU QUE Rallye de Charlevoix a déposé une demande d'autorisation pour circuler dans certaines rues de la municipalité lors de l'événement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NA-  
DINE TREMBLAY ET RÉ-  
SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont autorise Rallye de Charlevoix à tenir une course dans certaines rues de la municipalité la journée du 23 octobre 2021;

L'organisation du Rallye de Charlevoix devra obtenir les assurances-responsabilité requises.

L'organisation du Rallye de Charlevoix devra informer les citoyens des secteurs visés par la fermeture temporaire des rues.

QUE la présente résolution soit adressée à Rallye de Charlevoix.

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

---

### **7.1 INSPECTION ET CARACTÉRISATION D'UN LOT DE 200 INSTALLATIONS SEPTIQUES EN MILIEUX ISOLÉS RÉPARTIES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST** **RÉSOLUTION NO 12231-09-21**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Notre-Dame-des-Monts, La Malbaie, Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Irénée, Saint-Siméon ainsi que Clermont désirent présenter un projet d'inspection et de caractérisation d'un lot de 200 d'installations septiques en milieux isolés réparties sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :**

- Le conseil de la ville de Clermont s'engage à participer au projet d'inspection et de caractérisation d'un lot de 200 d'installations septiques en milieux isolés répartis sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et à assumer une partie des coûts, soit au prorata du nombre de fosses septiques sur le territoire de Clermont;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Charlevoix-Est organisme responsable du projet.

### **7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 19 RUE DU PARC-DANIEL** **RÉSOLUTION 12232-09-21**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 30 août 2021 pour la construction d'un garage avec une superficie légèrement supérieure à ce qui est autorisé dans une zone réservée aux maisons mobiles;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est plus grand que la majorité des terrains du secteur, celui-ci étant situé dans une courbe;

CONSIDÉRANT QUE le garage sera à peine visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'aura pas de conséquences pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil acceptent la demande de dérogation mineure pour la propriété 19 rue du Parc-Daniel;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur.

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

### **9.1 CLUB DE HOCKEY SÉNIOR LES ÉCLAIRS DE CHARLEVOIX** **RÉSOLUTION 12233-09-21**

---

ATTENDU QUE l'équipe de hockey senior les Éclairs de Charlevoix tiendra environ 10 parties locales à l'aréna de Clermont au cours de la saison 2021-2022 ainsi qu'un minimum de 2 parties en séries de fin de saison ;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

---

ATTENDU QUE l'équipe senior a présenté une demande d'aide financière afin d'aider au maintien de cette équipe senior ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont ne facturera pas à l'équipe de hockey senior Les Éclairs de Charlevoix le coût de location de glace pour la première partie hors concours, pour la première partie de la saison régulière ainsi que pour la première partie des séries éliminatoires.

L'équipe de hockey devra se conformer à la résolution no. 9825-05-12 prévoyant le versement de 1 \$ par entrée payante lors des activités à l'aréna, versé dans une réserve prévue pour les travaux requis de rénovation de l'aréna. Ce montant devra être versé après la tenue de chaque partie;

QUE la présente résolution soit adressée au Club de hockey senior les Éclairs de Charlevoix ainsi qu'à monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs de Clermont.

### **9.2 CONTRAT DE LOCATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA RÉSOLUTION 12234-09-21**

---

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique Les Carrousel de Clermont procède depuis plusieurs années à l'opération du restaurant de l'aréna ;

ATTENDU QUE le Club a fait connaître son désir de poursuivre l'opération du restaurant pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022, aux mêmes conditions que le dernier contrat ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de renouveler le contrat avec le Club de patinage artistique Les Carrousel relatif à l'opération du restaurant de l'aréna pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022, pour la somme de 4 200 \$ annuellement, plus les taxes applicables;

Le Club de patinage artistique Les Carrousel doit détenir une assurance-responsabilité de 2 000 000 \$;

La Ville de Clermont demande au Club de patinage artistique Les Carrousel d'acquiescer la marchandise requise à l'opération du restaurant dans les limites de la Ville de Clermont, lorsque celle-ci est disponible et à prix compétitif et de fournir une copie de son bilan financier annuel avant le début de chaque nouvelle année, fixée au 1<sup>er</sup> septembre;

QUE le directeur du service des loisirs soit autorisé à signer le renouvellement du contrat avec le Club de patinage artistique Les Carrousel;

QUE la présente résolution soit adressée au Club de patinage artistique Les Carrousel ainsi qu'à monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs.

### **9.3 PROGRAMME D'ACTIVITÉS KARIBOU RÉSOLUTION 12235-09-21**

---

CONSIDÉRANT QUE Karibou est un programme d'activités motrices destiné aux enfants de 1 à 5 ans accompagnés de leurs parents;

CONSIDÉRANT QU'un sondage a récemment révélé qu'il existe une forte demande de la part des citoyens de la région pour ce type d'activités;  
CONSIDÉRANT QUE les animateurs des ateliers sont formés et supportés par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion à cet organisme et le salaire ou les honoraires des moniteurs pourraient être payés à même le produit des inscriptions à ce programme, selon la grille de tarification établie;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

---

CONSIDÉRANT la grille de tarification établie;  
CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'acquisition de matériel du programme;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles aux postes budgétaires 02 715 07494 pour l'adhésion au programme et 02 715 07641 pour l'achat du matériel;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- Que la Ville de Clermont adhère au programme d'activités Karibou et procède à l'achat de l'équipement nécessaire à la mise en place de ce programme;
- D'approuver la grille de tarification;
- D'autoriser le directeur du service des loisirs à signer tout document afférent à ce programme.

### **9.4 ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE LA CHUTE DE MOTS POUR LES 14 ANS ET MOINS** **RÉSOLUTION 12236-09-21**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de la présidente et de son conseil d'administration de la bibliothèque municipale La Chute de mots de Clermont d'abolir les frais de retard pour les 14 ans et moins;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches et l'Association des bibliothèques publiques du Québec sont en faveur de l'abolition des frais de retard;

CONSIDÉRANT QUE les amendes peuvent créer des éléments de conflit nuisant aux jeunes de moins de 14 ans;

CONSIDÉRANT QUE les montants à collecter représentent une source négligeable de revenus pour les bibliothèques, d'autant plus qu'il faut considérer les ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil autorise l'abolition des frais de retard pour les moins de 14 ans à la bibliothèque municipale La Chute de mots;

QUE la présente résolution soit adressée au conseil d'administration de la bibliothèque La Chute de mots.

## **10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

### **11. COMPTES**

#### **11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'AOÛT 2021** **RÉSOLUTION NO 12237-09-21**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois d'août 2021;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de ratifier les déboursés d'août 2021 au montant de **346 239,55 \$** (*chèques manuels : 192 460,89 \$ + prélèvements 153 778,66 \$*) ainsi que le versement des salaires d'août 2021 au montant de **115 803,47 \$**.

#### **11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-08-2021** **RÉSOLUTION NO 12238-09-21**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'août 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** le Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2021 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **329 954,52 \$**.

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**RÉSOLUTION NO 12239-09-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE** la séance soit levée à 20 h 25.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour  
Directrice générale



Jean-Pierre Gagnon  
Maire



France D'Amour  
Directrice générale